

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2014

Le 10 novembre 2014 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 novembre 2014.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Pierre MARTIN, Madame Evelyne PINEAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Tristan JOUANNY, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur Benoît MARTIN à Madame Laurence TEXEREAU, Madame Simone POUPARD à Madame Christine CHARRIER, Madame Gwénaëlle DUCHESNE à Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Magalie GREAU à Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Caroline LEDERLE à Madame Catherine CANALS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Evelyne PINEAU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 13 octobre 2014 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - CARREFOUR DE L'ORIENTATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Carrefour de l'Orientation.

1.2 - FOURNITURE ET MAINTENANCE DE LOGICIELS DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la passation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes, conclue avec Communauté d'Agglomération du Choletais pour la fourniture et la maintenance de logiciels de système d'information géographique. Cet avenant a pour objet de prévoir un paiement direct par chacune des structures, à hauteur de 50 %, soit 18 000 € TTC par an jusqu'à l'échéance de la convention prévue le 31 décembre 2016.

1.3 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2013.

1.4 - ACTUALISATION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DES CINQ PONTS A CHOLET - ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts de Cholet.

1.5 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de procéder aux modifications des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction Population et Sécurité	1 emploi du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale	1 emploi du cadre d'emplois des agents de Police Municipale	Régularisation (suite CTP)	01/11/14
Direction Paysage et Cadre de Vie	2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques	Régularisation suite à recrutement	01/09/14

Arrivée de Madame Magalie GREAU

Arrivée de Monsieur Benoît MARTIN

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique – de donner acte de la présentation des orientations générales du budget 2015.

2.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.2

2.3 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 10 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative ci-annexée, relative au budget principal et au budget annexe du stationnement.

Article 2 - d'approuver l'état de la dette du budget principal, des budgets annexes des opérations d'aménagement et du stationnement.

2.4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 – d'adopter les avenants à signer avec les associations suivantes :

- Junior,
- Office Municipal du Sport,
- Office de Tourisme du Choletais,
- Union Cycliste Cholet 49.

Cf. annexe 2.4

2.5 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ET DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU - EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique – de prendre acte des rapports sur la situation financière 2013 de la Société d'Équipement du Département de Maine et Loire et de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou

2.6 - ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROCES-VERBAUX ELECTRONIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de solliciter, auprès de l'Etat, au titre de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), une aide financière aussi élevée que possible, permettant l'acquisition et l'installation de quatre terminaux et d'équipements de fonctionnement annexes supplémentaires, destinés à la mise en œuvre de procès-verbaux électroniques.

Article 2 - d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

Cf. annexe 2.6

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - CONVENTION POUR LA CONCESSION A LONG TERME DE 5 PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING MONDEMENT AU PROFIT DE LA SOCIETE DES PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'accorder à la Société des Publications du Courrier de l'Ouest, dans le cadre d'une demande de déclaration préalable relative à un changement de destinataire de l'immeuble sis 10-12 boulevard Gustave Richard, une concession à long terme de 5 places de stationnement dans le parking public Mondement, pour une durée de 15 ans, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation dont le tarif est fixé annuellement par la décision municipale, ces emplacements lui permettant de respecter les dispositions du code de l'urbanisme en matière de stationnement.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention.

5.2 - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT IMPASSE N° 39 RUE BARJOT - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) pour la réalisation de la mise en séparatif de l'assainissement et travaux connexes, impasse n° 39 rue Barjot, à Cholet, désignant la CAC comme maître d'ouvrage unique, fixant les modalités de fonctionnement et arrêtant les engagements financiers respectifs comme suit :

ENGAGEMENTS FINANCIERS (MONTANTS TTC)	VILLE	CAC	TOTAL
Assainissement (eaux usées et pluviales)	/	32 500 € (dont 21 000 € EU et 11 500 € EP)	32 500 €
Plus-value enrobés, fibre optique, branchement eaux usées école	8 500 €	/	8 500 €
Participation aux prestations intellectuelles afférentes (maîtrise d'œuvre, etc.)	20 %	80 %	41 000 €

5.3 - ACHAT DE GAZ NATUREL - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure pour l'achat de gaz naturel, avec :

- la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Sèvre-Loire-Habitat,
- la Ville de Cholet,
- la Commune de Mazières-en-Mauges,
- Parc de la Meilleraie,
- Transport Public du Choletais,
- Cholet Sport Loisirs,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet,

- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais.

La Ville a été désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de retenir un prestataire spécialisé afin d'assister le groupement dans son analyse des besoins et préparer la mise en concurrence (procédure de choix, signature du marché, notification et exécution). La rémunération de ce prestataire sera prise en charge, à parts égales, par les trois membres du groupement présentant les consommations les plus importantes (la Ville, Sèvre-Loire-Habitat et la CAC),
- de procéder à l'organisation des opérations de sélection du(des) fournisseur(s), de signer et de notifier le(s) contrat(s) d'approvisionnement et de fourniture. Chacun des membres du groupement exécutera ensuite ses commandes et procédera au paiement direct de ses factures.

5.4 - AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA VENDEE AU PUY-SAINT-BONNET - RD 157 - CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention entre la Ville de Cholet et le Conseil Général, régissant les conditions de réalisation des aménagements sécuritaires sur la rue de la Vendée au Puy-Saint-Bonnet, et définissant les modalités et responsabilités d'entretien.

Cf. annexe 5.4

5.5 - MAIL 2 - MISE EN SECURITE DU PARKING AU NIVEAU -2 - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la création d'une issue de secours dans le cadre du projet de mise en sécurité du parking au niveau -2 de l'ensemble immobilier Mail 2.

5.6 - LANCEMENT DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme.

Article 2 - d'approuver les modalités de la concertation telles qu'elles sont définies par la présente délibération :

- articles dans Cholet Mag et sur le site internet de la Ville,
- réunions d'informations pour présenter le projet du PLU,
- mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet, aux heures et jours habituels d'ouverture. Le public pourra également adresser ses remarques par écrit à l'Hôtel de Ville de Cholet.

Article 3 - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 - de solliciter l'État conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983 afin qu'une dotation soit allouée à la Ville de Cholet pour couvrir les frais matériels et études nécessaires à la révision générale du PLU.

5.7 - LANCEMENT DE LA REVISION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) EN AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de prescrire la révision de la Zone de Protection de Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en Aire de Valorisation de l'Architecture et de Patrimoine.

Article 2 - d'approuver les modalités de la concertation telles qu'elles sont définies par la présente délibération :

- articles dans Cholet Mag et sur le site internet de la Ville,
- organisation d'une réunion d'information relative au diagnostic du patrimoine et des mesures de valorisations du patrimoine,
- mise à disposition d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet, aux heures et jours habituels d'ouverture. Le public pourra également adresser ses remarques par écrit à l'Hôtel de Ville de Cholet.

5.8 - ZAC DU VAL DE MOINE - RETROCESSION DU PARC PAR LA SPLA DE L'ANJOU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite, par la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) de l'Anjou au profit de la Ville, des parcelles listées en annexe, d'une superficie totale de 96 757 m², composant le parc du nouveau quartier Val de Moine, étant précisé que la SPLA prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette rétrocession.

Article 2 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.8

5.9 - DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU VAL DE MOINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants au parc et à la place situés dans la Zone d'Aménagement Concerté du Val de Moine :

- 1 - Le Parc du Menhir,
- 2 - La Place des Valérianes.

Cf. annexe 5.9

5.10 - CHEMIN RURAL DIT DE LA GRANDE VIGNIERE - CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN A MONSIEUR ET MADAME JACQUES GAUTIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de constater la désaffectation, comme voie de passage par le public, de la partie du chemin rural dit de " La Grande Vignière ", cadastrée section HM n° 445, d'une superficie de 260 m², ayant fait l'objet d'une enquête publique du 12 au 28 mai 2014 en vue de sa cession, pour laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Article 2 - de donner son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section HM n°445, d'une superficie de 260 m², au profit de Monsieur et Madame Jacques GAUTIER, au prix de 3 € le m² soit un montant total de 780 €, étant précisé que les frais afférents à cette cession (notaire, géomètre et frais d'enquête publique...) seront pris en charge par les acquéreurs.

Cf. annexe 5.10

5.11 - AVENUE DE L'ABREUVOIR - RESIDENCE MAIL 2 - ACQUISITION DE LA VOIE LONGEANT LA MOINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour :

- acquérir la voie située entre l'ensemble immobilier Mail 2 et la Moine pour l'euro symbolique et constituer, le cas échéant, des servitudes pour les réseaux présents, tous les frais afférents à cette acquisition étant pris en charge par la collectivité (géomètre, notaire) ;

- acquérir, dans les mêmes conditions, la parcelle cadastrée section AH n° 486 attenante qui correspond à la moitié du lit de la Moine ;

- bénéficier de servitudes d'ancrage nécessaires pour fixer l'éclairage public sur les façades arrières de la résidence Mail 2.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.11

5.12 - RUE D'ARCHIMEDE - LOTISSEMENT SAINT ANTOINE IV - RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES COMMUNS ET RESEAUX DIVERS PAR LES CONSORTS CHEMINEAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession gratuite au profit de la Ville, par les consorts CHEMINEAU, de la parcelle cadastrée section DN n° 166, correspondant au square des Euphorbes, ainsi qu'aux espaces verts, réseaux divers et ouvrages communs du lotissement Saint Antoine IV, étant précisé que les frais afférents à la régularisation des transferts de propriété seront pris en charge par les cédants.

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer la voie correspondante dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.12

5.13 - SECTEUR DU PONTREAU - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS VOYER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition d'un terrain cadastré section CL n° 27, d'une superficie de 611 m², situé sur le secteur de l'aérodrome du Pontreau, appartenant aux consorts VOYER, au prix de 3 € le m², soit un prix total de 1 833 € net vendeur, afin de poursuivre l'aménagement du secteur de l'aérodrome, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par la Ville.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.13

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Evelyne PINEAU

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 10 novembre 2014,

Florence JAUNEAULT	Christine CHARRIER	Sandrine RAOUX	Pierre MARTIN
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU- HARDY
Florence DABIN	Marie BARTHELEMY	Maya JARADE	André CERQUEUS
John DAVIS	Frédéric PAVAGEAU	Olivier BAGUENARD	Magalie GREAU
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Natacha CASTIN	Xavier COIFFARD
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Jordan JOUTEAU	Tristan JOUANNY
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Nathalie GODET	Catherine CANALS
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Bernard RABILLER
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Gilles ALLINDRE	Benoît BACLET
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP / API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	22 999 447 €	23 007 947 €	8 500 €			
047	Les Halles	4 500 000 €	4 500 000 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	15 503 845 €	15 512 345 €	8 500 €			14 000 € Transfert de crédits de la Direction Paysage et Cadre de Vie (5016-571) pour les travaux des vestiaires du Bordage Luncau
574	Eglise Notre Dame	2 995 602 €	2 995 602 €	0 €			-5 500 € Transfert de crédits vers la Direction du CTM (5002-569) pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
5002	Matériels et mobiliers des services publics	6 521 628 €	6 517 148 €	-4 480 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	95 585 €	95 585 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	94 031 €	94 031 €	0 €			
529	Acquisition de matériel espaces verts	418 774 €	418 774 €	0 €			
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 913 238 €	5 908 758 €	-4 480 €	-40 000 €		25 000 € Transfert de crédits de la Direction Paysage et Cadre de Vie (5016-571) pour l'achat de matériels espaces verts
							5 500 € Transfert de crédits de la Direction des Bâtiments (5001-573) pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
							5 020 € Transfert de crédits de la Direction de l'Informatique (5004-572) pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
5003	Edifices culturels	32 387 €	32 387 €	0 €			
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €	0 €			
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	3 396 391 €	3 406 394 €	10 003 €			
037	Modernisation des applications informatiques	162 800 €	176 350 €	13 550 €			13 550 € Transfert de crédits de l'API 070 vers 037 pour la modernisation des applications informatiques
043	Système d'informations géographiques	330 301 €	330 301 €	0 €			
070	Refonte du contrôle accès équipements communaux	172 194 €	158 644 €	-13 550 €			-13 550 € Transfert de crédits vers l'API 037 pour la modernisation des applications informatiques
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	2 731 096 €	2 741 099 €	10 003 €	-3 030 €	18 053 € Remboursement à la CAC pour les travaux de fibre optique au Val de Moine	-5 020 € Transfert de crédits vers la Direction du CTM (5002-569) pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
5007	Création, extension, réparation équipements culturels	1 028 830 €	1 022 830 €	-6 000 €			
055	Ilot place Travot - réfection de l'immeuble	956 050 €	950 050 €	-6 000 €	-6 000 €		
071	Ilot place Travot - aménagement des locaux	72 780 €	72 780 €	0 €			
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	984 141 €	984 141 €	0 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	984 141 €	984 141 €	0 €			

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	5 170 087 €	5 170 087 €	0 €			
064	Salle Grégoire	4 485 000 €	4 485 000 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	685 087 €	685 087 €	0 €			
5011	Aménagement équipements de loisirs	367 320 €	367 320 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	367 320 €	367 320 €	0 €			
5014	Voiries-trottoirs-réseaux et parkings	21 194 706 €	21 169 706 €	-25 000 €			
002	Aménagement des voiries primaires dans les ZAC	395 340 €	370 340 €	-25 000 €	-25 000 €		
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	150 000 €	150 000 €	0 €			
063	Éclairage Blanc réfection de voiries	7 889 558 €	7 889 558 €	0 €			
550	Bornes d'incendie	245 328 €	245 328 €	0 €			
570	Réparation et aménagement de voiries	12 283 936 €	12 283 936 €	0 €			
575	Extension des réseaux électriques	230 544 €	230 544 €	0 €			
5015	Aménagement du territoire communal	20 567 824 €	20 556 824 €	-11 000 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	2 164 704 €	2 164 704 €	0 €			
044	Arcades Rougé	4 219 383 €	4 208 383 €	-11 000 €	-11 000 €		
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	10 091 523 €	10 091 523 €	0 €			
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	1 332 031 €	1 332 031 €	0 €			
085	Aire mise en valeur architecture patrimoine	130 000 €	130 000 €	0 €			
519	Etudes d'urbanisme	245 350 €	245 350 €	0 €			
522	Acquisitions foncières et immobilières	1 692 495 €	1 692 495 €	0 €			
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	692 338 €	692 338 €	0 €			
5016	Espaces Verts	9 555 197 €	9 562 697 €	7 500 €			
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	171 985 €	171 985 €	0 €			
073	Serres municipales	3 349 792 €	3 421 292 €	71 500 €		46 500 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement (Direction de la Voirie et des Espaces Publics)	25 000 € Transfert de crédits de l'API 571 pour le règlement des révisions des marchés
571	Réparation et aménagement des espaces verts	6 033 420 €	5 969 420 €	-64 000 €			-25 000 € Transfert de crédits vers le service Achat Public (5002-569) pour l'achat de matériels espaces verts -25 000 € Transfert de crédits vers le Centre Horticole de Cholet (5016-073) -14 000 € Transfert de crédits vers la 5001-573 pour les travaux des vestiaires du Bordage Lunear
	TOTAL	91 817 958 €	91 797 481 €	-20 477 €	-85 030 €	64 553 €	0 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	928 941	935 941	7 000	
047	Les Halles	536 254	536 254		
573	Réparation d'équipements communaux	121 886	121 886		
574	Eglise Notre Dame	270 801	277 801	7 000	Subvention de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de l'Eglise Notre Dame
	Matériels et mobiliers des services publics communaux	27 946	29 546	1 600	
502	Matériels et mobiliers des services publics communaux	27 946	29 546	1 600	
529	Acquisition de matériel espaces verts	18 262	18 262		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	9 684	11 284	1 600	Subvention de la CAF pour l'achat de matériel pédagogique dans les écoles
5004	Systèmes d'information et de télécom.	7 000	7 000	0	
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	7 000	7 000		
5007	Création, extension, réparation des équipements culturels	28 572	28 572	0	
071	Ilot Place Travot - Aménagement des locaux	28 572	28 572		
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	0	0		
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	0	0		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000	1 062 000	0	
064	Salle Grégoire	1 062 000	1 062 000		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	168 201	167 058	-1 143	
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	22 124	22 124		
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	22 570	21 427	-1 143	Ajustement de la subvention du FEDER pour la création de pistes cyclables rues Maindron et Barjot
074	Vidéo-protection du Carré des Toiles	0	0		
570	Réparation et aménagement de voiries	123 507	123 507		
5015	Aménagement du territoire communal	4 966 682	4 966 682	0	
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 966 682	4 966 682		
5016	Espaces Verts	281 554	281 554	0	
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	62 516	62 516		
073	Serres municipales	0	0		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	219 038	219 038		
TOTAL		7 470 896	7 478 353	7 457	

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 437 520	2 387 520	-50 000	-50 000		
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	454 241	454 241				
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	442 424	442 424	0			
082	Equipements des parkings en ouvrage	189 227	189 227				
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131	248 131	0			
084	Travaux sur parcs en enclos	752 166	702 166	-50 000	-50 000		
580	Réparations sur parkings en ouvrage	351 331	351 331	0			
	TOTAL	2 437 520	2 387 520	-50 000	-50 000		0

2-4

AGRICULTURE
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Manifestations et promotion de l'agriculture		- 1 367 €		Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total		- 1 367 €		
TOTAL		- 1 367 €		

COMMUNICATION
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses	- 996 €			Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total	- 996 €			
TOTAL		- 996 €		

CULTURE

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Associations</i>				
Association Adaptations		600 €		Subvention permettant de contribuer à l'organisation du festival " Hotmilk Film Makers ", sur présentation de justificatifs.
Compagnie Côté Cour	- 3 475 €			Ajustement de la subvention correspondant à la diminution du loyer municipal, suite à la baisse des créneaux utilisés.
Down Down Ba	200 €			Subvention au titre de la participation au lancement de l'atelier de percussion steel-drum.
L'Art Guicheuze		1 000 €		Subvention permettant de contribuer à l'organisation d'une exposition de toiles à San Francisco, sur présentation de justificatifs.
Maquettes Club des Mauges	50 €			Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, suite à l'augmentation des créneaux utilisés.
Souvent Vendéen	210 €			Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, suite au changement de local municipal.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
		- 1 800 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions allouées à diverses associations.
Animations et manifestations culturelles diverses		- 5 225 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Culture.
	Sous-total	- 3 015 €	- 5 425 €	
	TOTAL	- 8 440 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Associations</i>				
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Maternelle Anne Bronté		- 10 €		Ajustement de la subvention allouée au Conseil Municipal de décembre 2013, suite à la réduction des charges liées au projet d'activité pédagogique à caractère exceptionnel.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Élémentaire Charlotte et Emily Bronté		- 250 €		Ajustement de la subvention allouée au Conseil Municipal de décembre 2013, suite à l'annulation du projet d'activité pédagogique à caractère exceptionnel.
Coopérative Scolaire Les Richardières Maternelle		- 100 €		Ajustement de la subvention allouée au Conseil Municipal de décembre 2013, suite à la réduction des charges liées au projet d'activité pédagogique à caractère exceptionnel.
Coopérative Scolaire La Girardière		93 €		Subvention exceptionnelle, dans le cadre de la commission consultative des écoles publiques, afin de contribuer aux frais du projet d'activité pédagogique " Le chant au fil du temps " .
Junior			2 100 €	Subvention d'investissement pour l'achat d'un nouveau logiciel et de matériel informatique, lié à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, sur présentation de justificatifs.
Office de Tourisme du Choletais		36 €		Subvention complémentaire pour la découverte de la Ville par les CM1 et CM2, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppes budgétaires</i>				
Animations et manifestations diverses		- 803 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir en partie la subvention d'investissement attribuée à l'association Junior.
Commission consultative des écoles publiques		- 1 159 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions attribuées à diverses associations.
		- 1 031 €		Réduction des crédits due à la non utilisation des enveloppes.
Participations communes diverses, pour enfants scolarisés hors Cholet	1 050 €	- 1 050 €		Transfert de crédits vers l'enveloppe "Participations aux communes diverses, pour enfants scolarisés hors Cholet".
	1 050 €	- 4 181 €	2 100 €	Ajustement de l'enveloppe au vu des demandes provisionnelles.
Sous-total	1 050 €	- 4 181 €	2 100 €	
TOTAL		- 1 031 €		

FINANCES
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Divers				
Cholet Evénements DSP	- 3 934 €			Ajustement de la participation, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de délégation.
Office de Tourisme du Choletais		2 028 €		Subvention permettant de contribuer aux frais de location de la salle de La Goubaudière, au titre de l'organisation de la soirée de remerciements 2013, ainsi qu'aux répétitions du spectacle de la Crèche Vivante 2014.
		- 93 €		Réaffectation de la subvention allouée au Budget Supplémentaire au titre de la contribution aux frais de location de la salle Paul Valéry, pour la location de la salle de La Goubaudière.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commerçants des quartiers	- 409 €			Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total	- 4 343 €	1 935 €		
TOTAL	- 2 408 €			

CABINET DU MAIRE
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppes budgétaires</i>				
Animations et manifestations diverses		- 1 862 €		
Divers - Communautés étrangères		- 589 €		Réduction des crédits due à la non utilisation des enveloppes.
Jumelage - Aide aux scolaires		- 2 430 €		
	Sous-total	- 4 881 €		
	TOTAL	- 4 881 €		

SOLIDARITES
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
ACSC - Cité la Gauthèche		7 000 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer au financement, sur 3 ans, d'un poste d'auxiliaire socio-éducatif, suite à l'ouverture d'une résidence d'accueil sur Cholet, sur présentation de justificatifs.
Association de la Maison de Retraite de Nazareth		300 €		
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Les Cordeliers (AECH)		300 €		Subventions exceptionnelles, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Chanterivière (AECH)		300 €		
Association du Foyer Logement de la Girardière		700 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées des quatre foyers logements de Cholet, sur présentation des justificatifs.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cormetière		200 €		Subventions exceptionnelles, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
Les Amis de la Santé du Maine et Loire		- 24 €		Ajustement de la subvention de compensation des loyers, suite à la suppression d'une permanence.
<i>Action socioculturelle</i>				
Comité Animation Enfance - hors DSP		- 350 €		Ajustement des subventions de compensation des loyers pour la prise en charge des fluides.
Comité Animation Enfance - Maison de l'Enfance		350 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Action sociale		- 9 000 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions attribuées à diverses associations.
		- 24 €	0 €	
TOTAL			- 24 €	

SPORTS
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Associations</i>				
Amicale des Cyclotouristes du Puy Saint Bonnet	- 50 €			Ajustement de la subvention de compensation de loyer, suite à changement de local municipal.
Association Choletaise de Patinage sur Glace - section short track	- 27 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.
	- 32 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par l'emploi sportif.
Association Escalade et Sports de Montagne	- 345 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des frais de location d'équipements sportifs.
Badminton Associatif Choletais	- 401 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des frais de location d'équipements sportifs.
Cercle d'Echecs de Cholet	- 81 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.
Cholet Boxe Française			- 974 €	Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des achats de matériel sportif.
Cholet Moto Verte	- 92 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.
Cholet Pétanque Club	- 70 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à l'annulation de l'organisation du Championnat de Ligue.
Cholet TC Plessis	- 27 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par l'emploi sportif.
Danse et Vie	- 81 €			Ajustement de la subvention correspondant à la diminution du loyer, suite à la baisse des créneaux utilisés.
Ecole de Judo et de Jujitsu de Cholet	- 389 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des frais de location d'équipements sportifs.
Entente des Mauges - section sport adapté aux déficients intellectuels	- 33 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par l'emploi sportif.
Epee Choletaise	- 62 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.

SPORTS
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Handisport Choletais	- 267 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par les emplois sportifs.
Jeune France Omnisports	- 4 818 €			Ajustement de la subvention, au titre du critère " Emplois sportifs " .
Lederc Cholet Volley	- 98 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.
Majorettes du Mouchoir de Cholet	- 422 €			Ajustement de la subvention liée à la compensation de loyer, suite à la dissolution de l'association.
Office Municipal du Sport		52 €		Subvention afin de contribuer à la location de la salle de La Bruyère, sur présentation de justificatifs.
Régates Choletaises	- 45 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à l'annulation de l'organisation de la compétition sélective de ligne laser.
Sport Canin Choletais	- 159 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par l'emploi sportif.
Stade Olympique Choletais	- 62 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des achats de matériel sportif.
	- 769 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par les emplois sportifs.
Tennis Club Choletais	- 286 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse du nombre d'heures accomplies par les emplois sportifs.
		1 000 €		Contribution aux frais d'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Régional de Cyclisme à La Meilleraie, sur présentation de justificatifs.
Union Cycliste Cholet 49			- 2 460 €	Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des achats de matériel sportif.
	- 163 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des dépenses liées à l'organisation de manifestations.
Véloce Club de Cholet - section cyclotourisme	- 37 €			Ajustement de la subvention allouée dans le cadre du Budget Primitif, suite à la baisse des achats de matériel sportif.

SPORTS

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppes budgétaires</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		- 1 843 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Sports.
		- 1 000 €		Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention attribuée à l'Union Cycliste Cholet 49.
Manifestations sportives - Parc de la Meilleraie	- 1 574 €			Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Sports.
Sous-total	- 10 798 €	- 1 791 €	- 3 434 €	
TOTAL	- 16 023 €			

ACQUISITION ET INSTALLATION DE TERMINAUX
ET EQUIPEMENTS DE FONCTIONNEMENT ANNEXES
DESTINES A LA MISE EN OEUVRE DE PROCES VERBAUX ELECTRONIQUES

Plan prévisionnel de financement

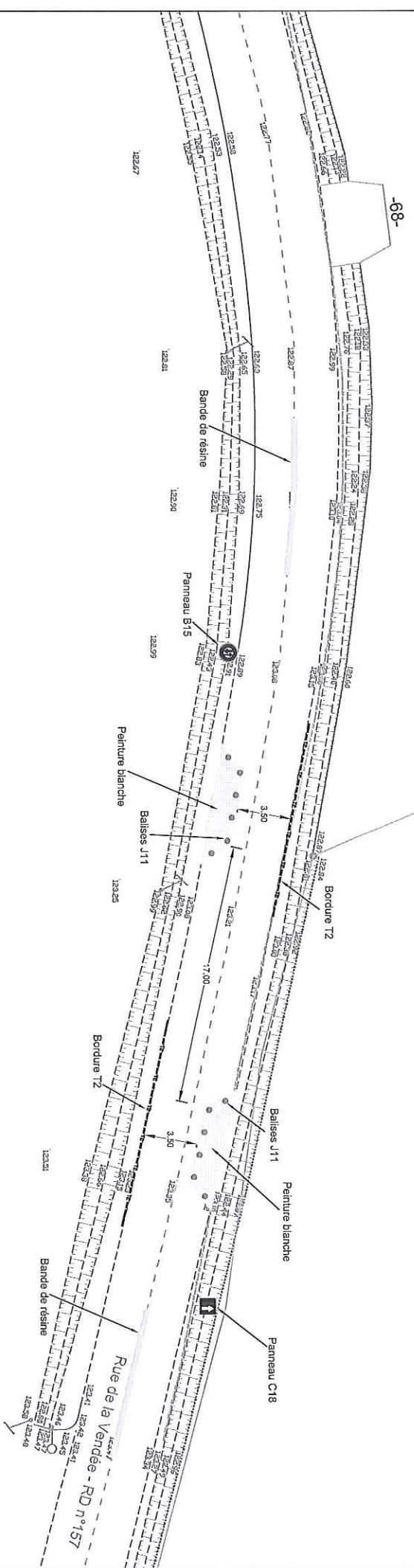
EMPLOIS		RESSOURCES	
Acquisition et installation de 4 terminaux et d'équipements de fonctionnement annexes (selon devis) :		Etat (ANTAI) :	1 640,00 €
TOTAL HT	3 280,00 €	Ville de Cholet :	1 640,00 €
TVA (20 %)	656,00 €	TVA (20 %) :	656,00 €
TOTAL TTC :	3 936,00 €	TOTAL TTC :	3 936,00 €

5-4

Echelle 1/250



Parking du Cimetiere



CHOLET
L'entrepreneante

Echelle : 1/250
Date : 10/07/2014
N° plan : 13-28 Ecluses

PUY SAINT BONNET

Aménagement d'une chicane
Rue de la Vendée

Ind	Modifications	Date
A		
B		

Syst Plan : CC47
 Syst All : NGF - Normales
 Dessinateur : S BIDET
 Nom du fichier informatique : 13-28 Chicane et ecluses.dwg

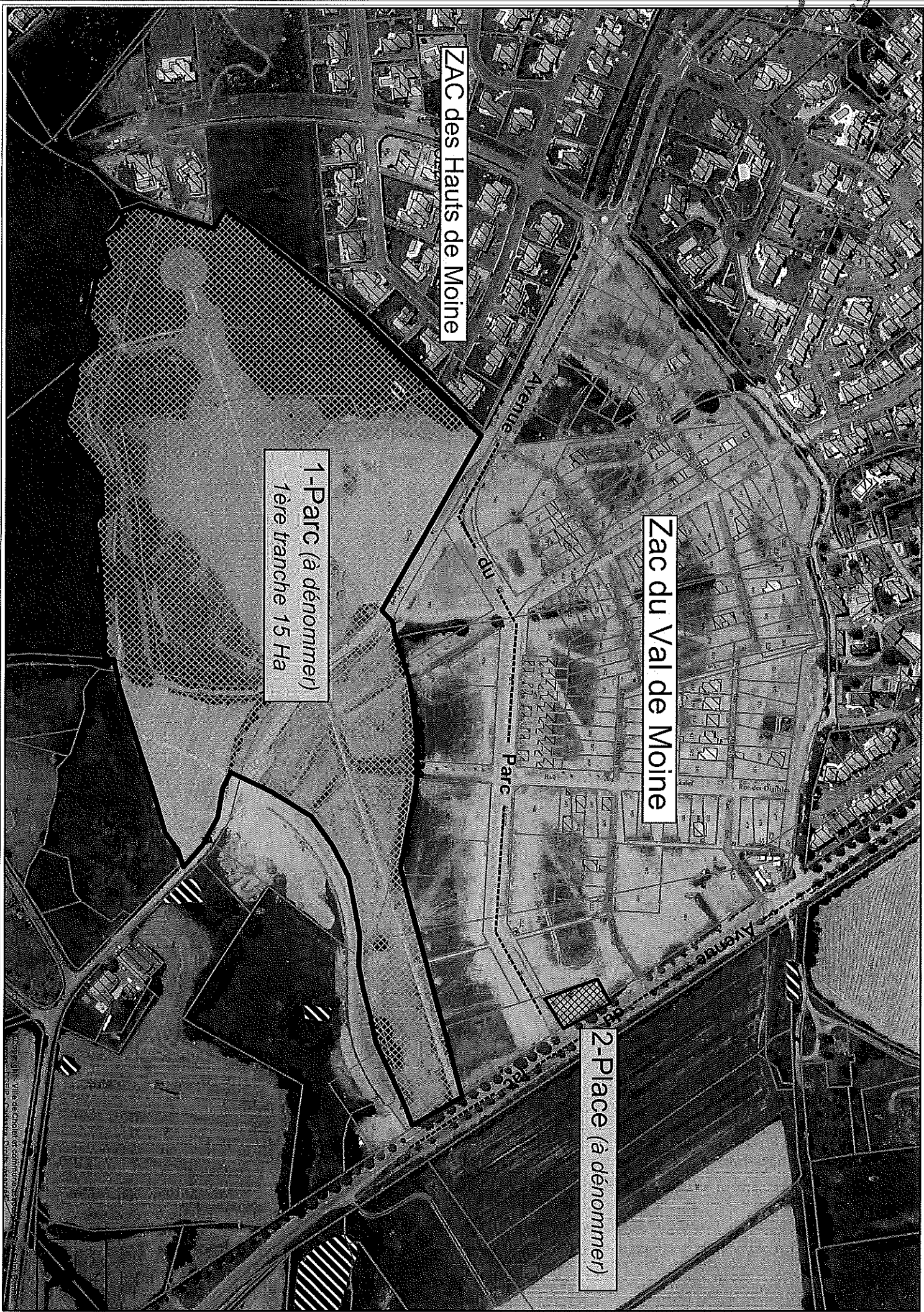
ZAC DU VAL DE MOINE – RETROCESSION DU PARC PAR LA SPLA DE L'ANJOU



ANNEXE – LISTE DES PARCELLES

ZAC DU VAL DE MOINE - RETROCESSION DU PARC PAR LA SPLA DE L'ANJOU

PARCELLES		SUPERFICIE (m ²)
Section	n°	
CY	63	14 860
	64	1 688
	65	22 050
	66	4 240
	67	26 440
	142p	157
	145p	196
	146p	774
	918p	5 411
	1021p	13 283
	1021p	217
	1022	110
	1024	948
EW	73p	6 383
	TOTAL	96 757



ZAC des Hauts de Moine

1-Parc (à dénommer)
1ère tranche 15 Ha

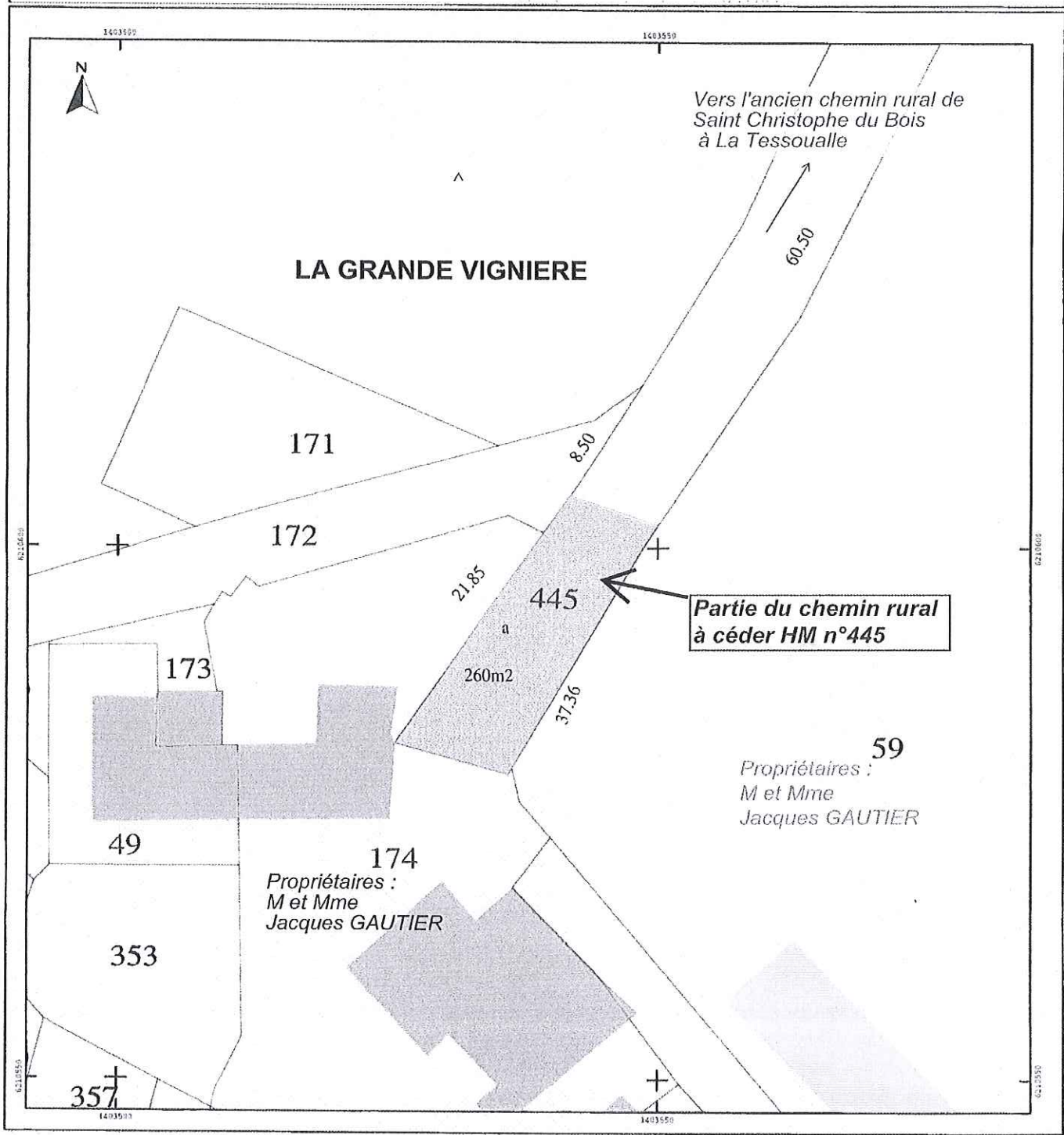
Zac du Val de Moine

2-Place (à dénommer)

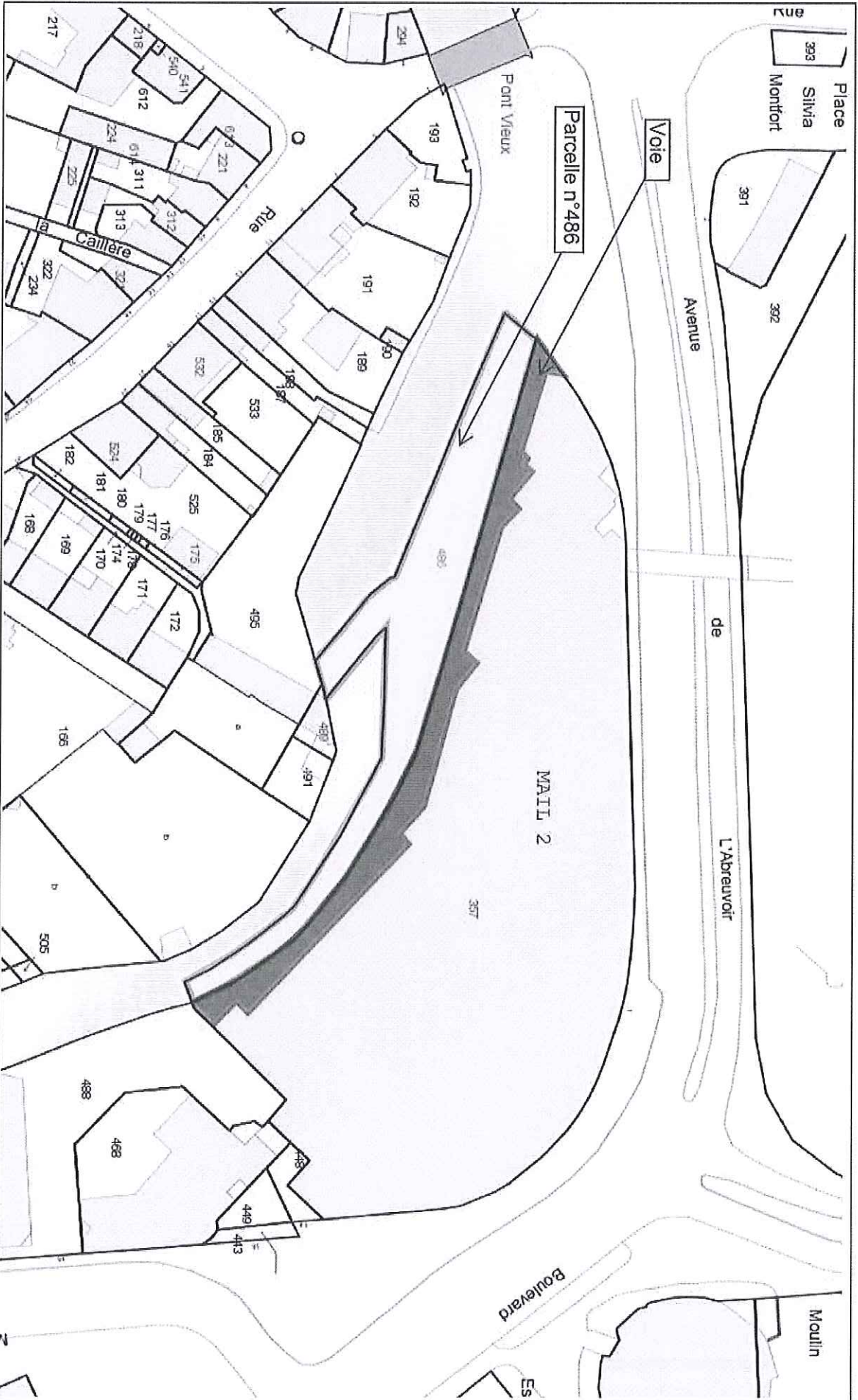
CHEMIN RURAL DE LA GRANDE VIGNIERE

CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN A MONSIEUR ET MADAME JACQUES GAUTIER

Plan d'après extrait cadastral -
établi suite au document d'arpentage N° 7522 H,
dressé par Monsieur Florent JEANNEAU,
géomètre-expert, à Cholet - vérifié et numéroté au
Centre des Impôts Fonciers de Cholet le 16/10/2013
Echelle d'origine 1/2000
Echelle d'édition 1/500

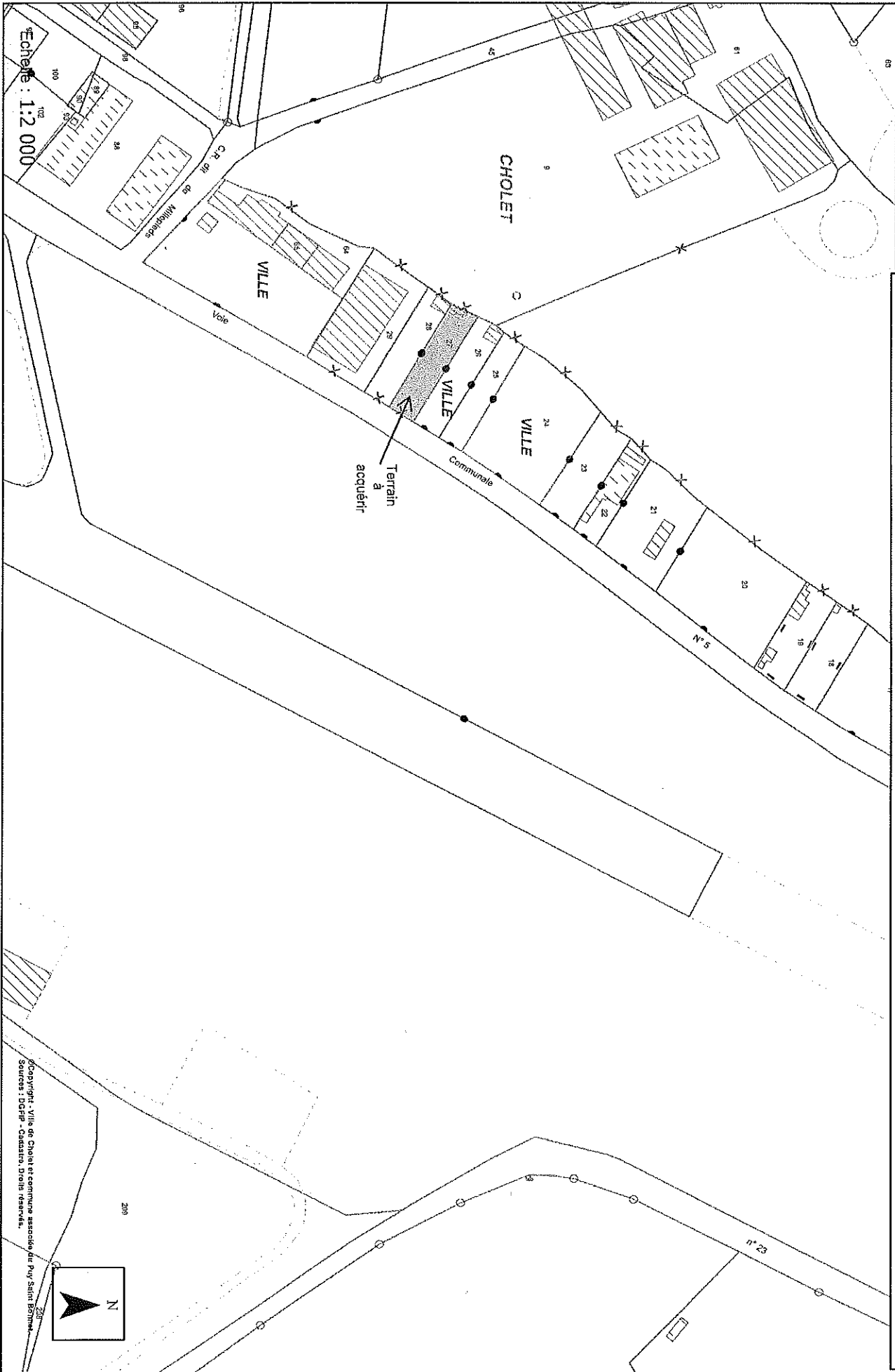


AVENUE DE L'ABREUVOIR - RESIDENCE MAIL 2 - ACQUISITION DE LA VOIE LONGEANT LA MOINE





**- SECTEUR DU PONTREAU -
ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS VOYER**



Copyright - Ville de Cholet et commune associée du Puy Saint Estienne
Sources : SDPP - Cadastre, Datas, Réseau.